



Procès Verbal

de la séance du Jeudi 10 Avril 2025

Date de convocation : 04/04/2025

Date d'affichage : 04/04/2025

En fonction : 11

Présents : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Françoise FARCY, Maire.

Étaient présents : Françoise FARCY, Bertrand MAUDET, Marie GUIHENEUF, Norbert BELLOC, Didier LEVALET, Jacky CARE, Marc BRISSAULT, Armand BACHELOT, Frédéric PIAUT, Jérémy DEROUAULT (arrivé à 20h15)

Était absent excusé : Martine DELAROCHE

Secrétaire de séance : Marie GUIHENEUF

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

D2025-011 : VOTE DES TAUX (Fiscalité Directe Locale – 1259)

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Sarthe, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 20,72 % et concernant la commune de Bousse, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 19.11 % soit un taux global de 39.83 %.

Le conseil municipal a voté en 2023 un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 39,83 % et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties égal à 44.06 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

décide de maintenir pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	39.83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44.06 %
- Taxe d'habitation :	14.74 %

Cette année, les taux communaux ne subissent aucune augmentation à l'initiative de la collectivité.

Les élus votent à l'unanimité

D2025-012 : CONVENTION SATESE

Madame le Maire expose :

Qu'après trois années de mise en œuvre, il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour poursuivre les engagements pris entre le Département et la Collectivité.

Ce partenariat est mis en œuvre par le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) de la Sarthe pour une mission d'assistance technique en assainissement collectif auprès des collectivités éligibles au sens de l'article R3232-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention signée entre le Département et la Collectivité pour une durée d'un an de la convention initiale. Elle prendra fin de plein droit le 31 décembre 2025.

L'ensemble des dispositions de la convention initiale, non contraires aux présentes, demeurent inchangé (*délibération 2022-006*)

Les élus votent à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Référent PLUi et RLPi :

Dans le cadre de l'élaboration de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et du Règlement Local de Publicité intercommunal, il est essentiel d'assurer une concertation et un suivi rigoureux à l'échelle de chaque commune. La Communauté de Commune du Pays Fléchois demande donc, à chaque commune, de désigner deux élus référents (Monsieur MAUDET Bertrand et Monsieur LEVALET Didier) pour suivre les démarches et représenter la commune au sein des instances de travail.

Devis VEOLIA :

Le poste de télécommunication de la pompe de relevage de la lagune va prochainement se retrouver obsolète puisqu'il repose sur le réseau téléphonique 2G ou 3G qui sont amenés à disparaître dès fin d'année s'agissant des services 2G et en 2028 pour les services 3G.

VEOLIA, propose de remplacer le poste de télécommunication pour les basculer sur les services 4G et NB- IoT des opérateurs, afin de maintenir la continuité du service public.

Le coût du poste de relèvement s'élève à 3 700 € HT.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2025, les membres du Conseil décident d'attendre 2026 afin d'inscrire cette dépense au budget 2026.

Réseau Départemental LoRaWAN :

Madame FARCY rend compte au conseil municipal de la réunion à laquelle elle a assisté, avec le Syndicat Mixte Ouvert Sarthe Numérique et SARTEL THD, au sujet de la mise en place par SARTEL THD de services de connectivité de type "LoRaWAN" ou "LoRa" (ci-après dénommés « le réseau ») permettant de collecter des données issues d'objets connectés mis en place sur le territoire de la Sarthe.

Pour les besoins de l'exploitation du réseau, la Société SARTEL THD souhaite installer, mettre en service et entretenir un équipement de télérelève en hauteur et en extérieur (boîtier LoRa et antenne radio), ainsi que les éléments nécessaires à son fonctionnement (câbles, coffret LoRa en intérieur, alimentation électrique et équipement de connectivité fibre optique).

La collectivité devra mettre à disposition un emplacement permettant d'accueillir les équipements constitutifs du réseau, moyennant une redevance annuelle de 100€ TTC.

Les conseillers municipaux souhaitent une rencontre lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Incivilités sur le temps périscolaire :

Face au manque de respect, aux incivilités et autres constatations d'incivilités de la part des élèves de l'école sur le temps de la garderie et de la cantine.

Madame FARCY s'est vue dans l'obligation de réagir afin de préserver le personnel.

Un courrier d'avertissement a été envoyé aux parents afin de les alerter de la situation et de les prévenir qu'une exclusion pourrait être appliquée en cas de récidive.

Madame FARCY, convoquera les parents avant d'appliquer la sanction.

Ombrières :

Dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables la Communauté de Commune du Pays Fléchois souhaite continuer l'implantation d'énergies renouvelables pour l'ensemble des communes du Pays Fléchois. Afin de répondre à l'ensemble des enjeux de réduction de consommation d'énergie, aux objectifs de production d'énergies renouvelables et lutter contre les pics de chaleur, la Communauté de Communes du Pays Fléchois en lien avec l'ADEME et les services du PETR souhaite lancer une phase de solarisation de l'ensemble des parkings du territoire.

A cet effet, l'ensemble des parkings susceptibles d'accueillir des installations de production solaire tout en respectant les usages et enjeux locaux ont été recensés.

De plus, plusieurs parkings étant assujettis aux obligations de solarisation suite à l'entrée en vigueur de la loi APER (article 40) cela permettra d'une part de répondre aux obligations légales et d'autre part cela offre l'opportunité aux communes ayant de petites surfaces de profiter d'un appel d'offres commun afin de profiter de tarifs préférentiels et de susciter l'intérêt d'un développeur. La CCPF souhaite lancer une consultation en début d'année prochaine pour une sortie du projet d'ici le printemps 2026.

Il nous est demandé de discuter de notre intérêt pour le projet et valider la liste des parkings à intégrer dans le futur AMI, et prendre connaissance de nos attentes sur cette solarisation.

Considérant le cadre rural de notre commune, les membres du Conseil souhaite garder l'aspect naturel et préfèrent se positionner sur des ombrières en bois. Les emplacements éligibles au projet seraient le grand terrain de pétanque ainsi que le parking de l'école tout en gardant les arbres en place.

Distributeur de pain :

Les boulangers de Villaines sous Malicorne proposent d'installer un distributeur de pain dans le bourg de la commune.

Il faut fait le point sur l'endroit le plus accessible en termes de maçonnerie et d'électricité.

A voir avec le fournisseur de la machine.

Sauvons la Garenne :

Madame GUY souhaite rencontrer les élus pour évoquer le projet d'éoliennes sur la commune de Ligrion. Nous lui proposerons de venir lors du prochain conseil municipal.

Agrivoltaïque – La Dauphinière :

Dans le cadre d'un projet d'agrivoltaïque à La Dauphinière, La Société NEOEN souhaite une rencontre avec les élus lors du prochain conseil municipal pour présenter le projet.

Plan communal de Sauvegarde :

Didier LEVALET et Émilie SAGNIER sont référents du dossier PCS à monter. Ce dossier va demander l'aide de l'ensemble des élus.

Il est proposé un webinaire le lundi 28 avril à 18h00 afin de mieux comprendre les attentes de ce dossier.

Licences de bar :

Norbert BELLOC évoque un changement de la loi concernant les licences de bar, il se renseigne pour le prochain conseil.

Cantine :

Marie GUIHENEUF, nous présente son diaporama sur le bilan sonore de la cantine.

Concernant l'isolation phonique, une société sur Le Lude - The Acoustics Company SAS et Wesco sont à solliciter.

Voir également avec Monsieur LEMAITRE si un faux plafond pourrait atténuer le bruit.

Un arbre - une naissance :

Journée positive 3 familles sur 6 étaient présentes. Un article est paru dans le journal ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40

Les membres présents ont signé

Françoise FARCY		Marc BRISSAULT	
Bertrand MAUDET		Jacky CARÉ	
Martine DELAROCHE		Jérémy DEROUAULT	
Armand BACHELOT		Marie GUIHENEUF	
Norbert BELLOC		Didier LEVALET	
Frédéric PIAUT			